



# Les Nouvelles de MANHAY

Périodique d'Informations Communales



Numéro vert de  
l'administration  
communale :  
0800/25959



service des eaux  
24H/24  
0472/90 57 43

*Joyeux Noël  
Meilleurs vœux  
pour 2007*

TRIMESTRIEL • DECEMBRE 2006 • N° **24**

## SOMMAIRE

### 3 Editorial

### 4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal

### 6 Informations générales

- Lotissement communal
- Carte de fidélité au parc à conteneurs
- La gestion des déchets d'asbeste-ciment
- L'assainissement autonome pour la commune de Manhay
- Un service de garde pour la distribution d'eau
- La collecte des textiles
- Les activités ambulantes
- Des nouvelles du parc Chlorophylle
- Allô info familles
- Le Fonds des accidents du travail
- 37e campagne Iles de Paix
- La fondation Damien - les chantiers
- Campagne Fondation Damien
- Le service « Accueil Assistance ».
- 112 : un numéro d'appel d'urgence gratuit pour toute l'Europe
- Le goûter des aînés
- Manhay - Assemblée générale du football
- Les titres services
- Manhay autrefois

### 22 Carnet civil

### 22 Agenda

### 22 Syndicat d'initiative

## EDITORIAL

Chers Concitoyens, Chères Concitoyennes,

C'est avec une très grande émotion que je tourne la page de dix-huit années de vie communale dont douze passées dans l'exécutif où je me suis donnée comme priorité de gérer le bien commun de manière équitable et en tenant compte des défis du futur.

Outre les responsabilités qui incombent normalement aux mandataires communaux et au bourgmestre, mon engagement sincère et féministe s'est notamment intéressé aux domaines suivants :

Au niveau de l'enseignement communal, j'ai redynamisé l'enseignement afin de lui permettre de résister aux nouvelles normes décrétales qui tendent à supprimer les petites écoles et ainsi maintenir un rythme de vie dans les villages. D'autre part, les locaux scolaires ont été soit rénovés, soit agrandis, soit améliorés pour faciliter un enseignement optimal.

Les emplois disponibles ont été réservés aux jeunes de la commune.

Il me tenait à cœur que le Projet du parc Chlorophylle initié par Monsieur Antoine Duquesne voit le jour et arrive à un équilibre financier qui lui permette d'envisager un avenir serein.

Le balisage des promenades, complément indispensable du parc est en cours d'exécution.

Par le biais, notamment des illuminations de Noël, des expositions des artistes locaux et des soirées de rencontre en wallon, les manhayois ont pu affirmer leur identité.

En ce qui concerne la petite enfance et l'accueil extrascolaire, des structures répondant aux normes édictées par l'ONE ont été mises en place afin de garantir aux enfants un accueil de qualité.

La petite crèche — Les Cigognes- libère des places d'accueil devenues indispensables pour les tous petits, crée quelques emplois et trouve une affectation positive à un bâtiment scolaire désaffecté. Je ne cache pas non plus mon espoir que ceci permettra à des femmes de s'épanouir dans une activité professionnelle tout en sachant que leur enfant est bien encadré. Je formule aussi le vœu que cette structure soit un atout complémentaire pour permettre l'implantation de petites entreprises dans notre commune.

Je suis triste de savoir que je ne serai plus là pour l'inauguration de différents projets dans lesquels je me suis personnellement impliquée comme par exemple, le balisage des promenades, l'amélioration des locaux scolaires de Dochamps, l'extension du bâtiment des Cigognes à Chêne-al'Pierre et la rénovation de la gare du vicinal à Manhay avec l'ouverture d'une vitrine des produits locaux.

C'est ainsi, c'est la vie ! L'important est de faire avancer le « schmilblick ».

Si j'ai pu vivre cette histoire magnifique et combien enrichissante, c'est grâce à vous qui m'avez accordé votre confiance et qui m'avez encouragée pendant toutes ces années. Pour cela je veux vous dire merci du fond du cœur.

A l'ensemble du personnel communal, à tous les enseignants, à mes adjoints et à tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer, je leur dis combien j'ai eu de satisfaction dans le travail que nous avons mené ensemble.

Et pour conclure, il me revient le privilège, au nom du Conseil Communal, du Conseil de l'Aide Sociale et du personnel, de vous présenter pour vous et tous ceux qui vous sont chers mes meilleurs vœux de paix, d'amitié, de santé et de joie pour la nouvelle année qui s'annonce à grands pas.

Marie-Thérèse Martin,  
Bourgmestre.



## INFORMATIONS COMMUNALES

### LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

#### SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2006

##### Fusion des Fabriques d'église d'Odeigne et Oster

Le Conseil approuve la fusion des comptabilités des Fabriques d'église d'Odeigne et Oster, telle que mentionnée dans la délibération commune des deux Conseils de Fabrique d'église du 08/09/2006.

##### Règlement complémentaire de circulation

Vu les différentes législations en la matière;

Considérant qu'il convient de limiter la vitesse à l'intérieur de l'agglomération de Freyneux, en tenant compte de la situation actuelle de l'habitat et de la présence d'un carrefour dangereux;

Considérant que la mesure s'adresse aux voiries communales;

A l'unanimité, ARRETE :

Art.1 : A Freyneux, la vitesse sera limitée à 30 km/h entre le carrefour du début de la Rue du Crahay et :

- la Rue du Crahay, à hauteur du presbytère
- la Rue des Frères Lamormainy, à 50 mètres du carrefour
- la Rue Chapelle Lemaître à hauteur du n° 13
- la Rue Pré Latour, à hauteur du n° 3

Art. 2 : La mesure sera matérialisée au moyen des signaux C43 – 30 km et C45 – 30 km.

Art. 3 : Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Secrétaire d'Etat à la Sécurité et du Ministre wallon de l'Equipeement et du Transport.

##### Conditions particulières vente de bois

Vu le cahier des charges pour les ventes de bois arrêté par la Députation Permanente ;

Le Conseil fixe les conditions particulières de la vente de bois du 18/10/2006.

##### Dépôt de l'acte de lotissement de La Fange

Le Conseil approuve le projet d'acte de dépôt du lotissement communal des parcelles sises à La Fange, cadastrées, Manhay 3<sup>ème</sup> Division, Harre, Section A n° 9 L5/pie, 234 E et 234 R, établi par le Comité d'Acquisition d'Immeubles de Neufchâteau modifié comme suit, en ce qui concerne les frais : « Les acheteurs seront tenus de verser à la Commune, une somme forfaitaire de 100 € à titre de frais occasionnés par la Commune dans le cadre du dossier de permis de lotir et du projet d'acte de dépôt du lotissement. D'autre part les frais de mesurage et de bornage du lot acquis seront à charge de l'acheteur».

##### Dossier de modernisation de la rue de la Croix Georges à Harre

Le Conseil décide d'approuver le dossier revu, des travaux de modernisation de la Rue de la Croix-Georges à Harre, (Programme Triennal 2004-2006), dont le coût est estimé à la somme de 293.915, 35 € TVAC.

##### Dossier des travaux des rues Bois del Moule, La Fourche, Haute Monchenoule et Basse Monchenoule

Le Conseil décide d'approuver le dossier revu, des travaux de modernisation des chemins E, I, Q' et 11 à Monchenoule, Bois del Moule et La Fourche, (Programme Triennal 2004-2006) dont le coût est estimé à 785.472,23 € TVAC.

##### Chiffre de la population scolaire

La Présidente informe l'assemblée des chiffres de la population scolaire 2006-2007 au 30/09/2006 :

IMPLANTATION	NIVEAU	
	Primaire	Maternel
GRANDMENIL	37	14
MALEMPRE	27	15
DOCHAMPS	16	11
HARRE	37	22
VAUX-CHAVANNE	42	15
OSTER	15	
DEUX-RYS	14	
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>	<b>77</b>

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### LOTISSEMENT COMMUNAL À LA FANGE : DÉPÔT DES CANDIDATURES

Suite à l'approbation du projet d'acte de dépôt du lotissement communal des parcelles sises à MANHAY — HARRE, Chemin des Tailles, cadastrées Section A N° 9 L5 (pie), 234 E et 234 R, en date du 12 octobre 2006 par le Conseil communal, le Collège invite les personnes intéressées par l'acquisition d'un lot situé dans ce lotissement à lui adresser leur candidature.

#### **Conditions à respecter :**

- Le demandeur et/ou son conjoint ou assimilé ne pourront être propriétaires (pleine propriété) en communauté ou personnellement d'un immeuble bâti, servant à l'habitation ou susceptible d'être habité par aménagement, que ce soit en pleine propriété ou en usufruit ;
- Les demandeurs devront s'engager à construire sur le terrain acquis une maison d'habitation, dans le délai de 3 ans à compter de la date de passation de l'acte d'achat du terrain ;
- Les demandeurs ne pourront prétendre qu'à un seul lot ;
- Ils devront s'engager à prendre leur domicile dans la maison construite, dès l'achèvement de celle-ci, et à la maintenir à la même adresse pendant 10 ans ;
- La demande doit être faite par écrit au Collège communal — voie de la Libération 4 — 6960 MANHAY.

#### **Les priorités :**

Pendant une période de 4 ans à dater du dépôt de l'acte de lotissement, les lots seront attribués prioritairement aux personnes domiciliées dans la commune depuis au moins un an, ou y ayant été domiciliées pendant au moins 10 ans.

Passé ce délai, l'accès à la propriété des lots sera ouvert à tous.

Tous les 3 mois, le Collège procèdera à une évaluation des demandes d'achat de parcelles reçues et clôturera la liste des acheteurs potentiels.

Si plusieurs acquéreurs ont durant la même période manifesté leur intention d'acheter un même lot, la priorité reviendra aux personnes qui disposent des revenus bruts les plus bas.

#### **Le Prix :**

Les lots seront vendus sur base de l'estimation faite par le Comité d'Acquisition d'Immeubles (CAI), le receveur de l'enregistrement, ou un estimateur privé.

Une réévaluation de l'estimation aura lieu chaque année.

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le Service Urbanisme au 086/45.03.18.**

### LA CARTE DE FIDÉLITÉ AU PARC À CONTENEURS : PETIT RAPPEL IMPORTANT

Depuis plusieurs années déjà, notre commune octroie une prime à la fréquentation du parc à conteneurs, qui se présente sous forme d'un remboursement d'une partie de la taxe sur l'enlèvement des immondices **acquittée**. Les personnes isolées reçoivent ainsi 13 €, les ménages composés de 2 à 4 personnes, 25 € et les ménages de 5 personnes et plus, 30 €.

Pour pouvoir prétendre à ce remboursement, nous vous rappelons que :

- la taxe sur l'enlèvement des immondices devra être **payée dans le délai imparti** (si un rappel a dû être envoyé, tout remboursement sera bien évidemment exclu);
- **Une seule carte** par ménage, estampillée (10 fois) par le préposé du parc devra être rentrée à la maison communale **pour le 31 décembre** de l'année de référence.

## LA GESTION DES DÉCHETS D'ASBESTE-CIMENT

La gestion de certains types de déchets, fait l'objet de modalités techniques et financières spécifiques :

### Les déchets concernés :

Ardoises artificielles en amiante-ciment ;  
Tôles ondulées en amiante-ciment ;  
Autres éléments de construction en amiante-ciment.



### Point de regroupement pour notre commune :

Idelux – Station de transfert – Zoning industriel de Dochamps – 6960 MANHAY - tél. : 080/41.85.13  
Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00  
Le vendredi de 9h00 à 16h30.

### Tarifification

Prix TVAC	Description du matériel
Solution forfaitaire : Prix incluant l'achat du contenant et le traitement	
9.50 Euros 158.00 Euros 170.00 Euros	- Mini sac 140 L - Big bag 1 m <sup>3</sup> Inscription en rouge - Dépôt bag « plaques ondulées » Inscription en rouge
Solution au poids : Prix du contenant et frais de traitement séparés	
9.30 Euros 17.20 Euros 87.00 Euros	1) Achat des contenants - big bag 1 m <sup>3</sup> Inscription en bleu - dépôt bag « plaques ondulées » inscription en bleu - dépôt bag « grand volume » 10 m <sup>3</sup> inscription en bleu
109.00 Euros	2) Frais de traitement - Tarif : 109 €/To TVAC

## L'ASSAINISSEMENT AUTONOME POUR LA COMMUNE DE MANHAY

Depuis le mois de décembre 2005 les **PASH** (Plans d'Assainissement par sous-bassins hydrographiques) de l'Ourthe et de l'Ambève remplacent le PCGE (Plan communal général d'égouttage).

Cela implique pour Manhay que toute la commune est dorénavant soumise au régime **d'assainissement autonome** (zone faiblement habitée).

Les zones considérées comme « faiblement habitées » ne sont ni ne seront pourvues d'égouts.

Les habitations situées dans ces zones et dont la charge polluante est inférieure ou égale à 20 EH (équivalent habitant) doivent être équipées d'une unité d'épuration individuelle.

Un système d'épuration individuelle peut traiter les eaux usées d'une ou de plusieurs habitations voisines.

Les systèmes d'épuration individuel sont considérés comme des établissements classés aux termes de la législation relative au permis d'environnement. Un système d'une capacité inférieure à 100 EH constitue un établissement de classe 3, soumis à **une simple déclaration d'environnement**.

**Le formulaire de déclaration de classe 3 est disponible à l'administration communale auprès de Mme Stephanie HOHEISER, Service environnement (086/45.03.19).**

## Délais :



Les habitations doivent être équipées :

- ✓ Immédiatement s'il s'agit d'une construction nouvelle ;
- ✓ Pour le **31 décembre 2009**, s'il s'agit d'une habitation existante dont la charge polluante est inférieure ou égale à 20 EH.

## Prime :

La prime est réservée aux habitations existantes, afin de permettre leur mise en conformité prévue pour le 31/12/2009.

- **500 €** pour les systèmes non agréés de capacité inférieure à 100 EH;
- **2.500 €** pour les systèmes agréés

*La liste des systèmes agréés est également disponible à l'administration communale auprès de Mme Stéphanie HOHEISER, Service environnement.*

Ajoutons encore que les primes sont plafonnées à concurrence de 70% du montant total des factures relatives aux travaux d'épuration individuelle.

## Attribution et liquidation de la prime :

La Division de l'Eau de la DGRNE se prononce sur la demande de prime dans les deux mois de sa réception. La prime est liquidée dans les 60 jours de la décision favorable de l'administration.

## Exemption de la taxe :

L'exploitant d'un système d'épuration individuelle couvert par une déclaration peut bénéficier de l'exemption de la taxe sur le déversement d'eaux usées domestiques dans les hypothèses et aux conditions suivantes :

- o quand l'épuration est réalisée par un système agréé en vertu des dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 juillet 2001, l'exemption prend cours 30 jours après la date de transmission du formulaire unique à la Division de l'Eau de la DGRNE;
- o quand l'épuration est réalisée par un système non-agréé de moins de 100 EH, mis en service après l'entrée en vigueur des conditions intégrales d'exploitation des systèmes d'épuration individuelle (15/11/2002), l'exemption prend cours 30 jours après la date de transmission du formulaire unique à la Division de l'Eau de la DGRNE;
- o lorsque l'épuration est réalisée par un système mis en place avant la date d'entrée en vigueur des arrêtés pris en exécution du décret sur le permis d'environnement, l'exemption prend cours dès notification de la déclaration, pour autant toutefois que le contrôle par prélèvements périodiques ait mis en évidence le respect des conditions de rejet fixées par lesdits arrêtés.

## UN SERVICE DE GARDE POUR LA DISTRIBUTION D'EAU

Pour rappel, le service des eaux est contactable 24H/24 au [0472/90 57 43](tel:0472905743)

## LA COLLECTE DES TEXTILES

A Manhay, 1 conteneur bleu « Terre » destiné à la collecte des textiles est à votre disposition.

Il est situé :

**Rue du Pré des Fossés  
(dans le parking du Lycée).**

De façon générale, une part trop élevée de déchets est déposée dans ces conteneurs.

Il nous semble donc important de faire un petit rappel.

Il faut savoir qu'aujourd'hui, sur 100kg collectés au moyen de conteneurs :

- 54 kg sont des vêtements réutilisables;
- 33 kg sont des fibres ;
- 13 kg sont des déchets.

**Seuls les vêtements qui peuvent être portés par d'autres personnes sont intéressants !**

### Ce qui est admis dans ces conteneurs :

- Les vêtements propres (hommes, femmes, enfants) ;
- Les chaussures liées par paires ;
- La lingerie et le linge de maison ;
- Les articles de maroquinerie (ceinture,...).

### Ce qui doit être exclu :

- Les vêtements déchirés, sales ou mouillés ;
- Les déchets de couture ;
- Les coussins et édredons ;
- Les chaussures dépareillées ;
- Les bottes en plastique ;
- Les chiffons ;
- Les autres déchets.

Plus d'informations sur [www.terre.be](http://www.terre.be)

## LES ACTIVITÉS AMBULANTES : UNE NOUVELLE LÉGISLATION

La nouvelle Loi sur les activités ambulantes votée le 04 juillet 2005, est entrée en vigueur **le 1er octobre 2006**.

Cette nouvelle législation se veut plus proche de la réalité du terrain.

Elle a élargi son champ d'action et s'est efforcée de mieux couvrir l'ensemble des ventes ambulantes dans un souci d'efficacité (marchés, ventes sur la voie publique, ventes au domicile du consommateur, brocantes par les particuliers, brocantes par les professionnels, ventes au profit d'une bonne cause : philanthropie, culture, sport, défense de la nature et du monde animal, promotion de l'artisanat et des produits du terroir, les foires et les exploitants forains , ...).

Un grand changement concerne notamment les modalités de demande et de délivrance des autorisations pour le commerce ambulancier.

En effet, dorénavant, ce sont **les guichets d'entreprises** qui sont compétents : ils reçoivent les demandes, contrôlent les conditions d'octroi et délivrent les autorisations ou les refus...

Pratiquement : toute demande doit être faite auprès d'un guichet d'entreprise au choix et introduite au moyen du formulaire officiel dont il dispose.

Vous pouvez obtenir la liste des guichets d'entreprise sur simple demande auprès du service population de l'administration communale ou sur le site <http://economie.fgov.be>



## DES NOUVELLES DU PARC CHLOROPHYLLE

Nous terminons la saison 2006 avec un très bon résultat de 42 100 visiteurs, toujours émerveillés par le site. Depuis l'ouverture en juin 2002, Chlorophylle a déjà accueilli 196 800 visiteurs. Notre Parc est bien classé dans le top 10 des attractions de la Province de Luxembourg. Chaque année, nous présentons des nouveautés au public. Nous essayons aussi de développer la dimension artistique.

**Du 2 au 23 avril 2007, aura lieu l'exposition "Chlorophyll'Art" dans le pavillon d'accueil.**

Si vous souhaitez exposer une ou deux œuvres, vous pouvez contacter Monsieur José BURGEON, responsable du parc, Rue des Chasseurs Ardennais, Dochamps, 60 – 6960 MANHAY – Tél. 084/37.87.74 – Fax : 084/37.97.29 - E-mail : [info@parchlorophylle.com](mailto:info@parchlorophylle.com) - Web : <http://www.parcchlorophylle.com>

Réservation obligatoire au 0473/52.49.98 **avant le 18 mars 2007.**

Type d'œuvres acceptées : peinture à l'huile, aquarelle, pastel, soie, céramique, mosaïque, sculpture, vitrail, émaux, fusain, encre de Chine, gouache, ... L'emplacement est gratuit. Les places sont limitées.

## ALLÔ INFO FAMILLES



Où trouver une information ? Quelqu'un à qui parler ! Une information et une orientation. Etre écouté ? Clarifier. Trouver des pistes. Prendre de la distance. Envisager des solutions...

Allô Info Famille offre aux parents, futurs parents et grands-parents une écoute active et anonyme.

Allô Info Familles vous informe et vous oriente vers des associations, institutions et services publics pouvant répondre à vos besoins.

Allô Info Familles, c'est une équipe de volontaires et de permanents, spécialement formés à l'écoute. Dans le respect de la vie privée et du secret professionnel, ils écoutent, soutiennent et informent les parents, futurs parents, grands-parents et, plus généralement toute personne active dans le milieu des enfants et ados de 0 à 18 ans.

Allô Info Familles est un service d'accueil et d'écoute téléphonique de la Ligue des Familles et de l'Ecole des Parents et des Educateurs. [www.alloinfofamilles.be](http://www.alloinfofamilles.be)

## LE FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Fonds des Accidents du Travail est un organisme de sécurité sociale.

Ce Fonds des ACCIDENTS DU TRAVAIL assure des permanences dans votre région.

Chacun peut s'y présenter pour TOUTES QUESTIONS ou INFORMATIONS concernant un accident du travail.

### Où et quand ?

**Liège** : Madame Geraldine Keil  
Boutique Urbaine (3ème étage)  
Rue des Mineurs, 17

Le mardi de 14 à 16H00 – Tél. 04/223.26.40

**Verviers** : Madame Geraldine Keil  
Rue des Raines, 51

Le mardi de 9 à 11H45 - Tél. : 087/35.59.27

Vous retrouverez toutes les informations concernant le règlement d'un accident du travail ainsi que la liste complète des jours de permanences sur notre site [www.faofat.fgov.be](http://www.faofat.fgov.be)

## 37<sup>E</sup> CAMPAGNE ILES DE PAIX



**Ici et là-bas,  
le développement, c'est l'affaire des gens.**

Le week-end des 12, 13 et 14 janvier 2007, les bénévoles d'Iles de Paix seront une nouvelle fois mobilisés. Ils feront appel à votre générosité en faveur de huit régions défavorisées d'Afrique et d'Amérique latine.

L'objectif des programmes de développement d'Iles de Paix est d'appuyer les initiatives d'hommes et de femmes qui s'efforcent d'améliorer durablement leurs conditions de vie, et tout d'abord, d'assurer leur sécurité alimentaire. Loin de tout paternalisme, la démarche d'Iles de Paix se fonde sur le self help, la volonté des gens, leur prise de responsabilités, la mobilisation de leurs ressources propres.

Les appuis d'Iles de Paix concernent essentiellement des zones rurales. Le développement de l'agriculture et de l'élevage est tout naturellement un enjeu majeur. Mais bien d'autres domaines sont abordés : ouverture à de nouveaux métiers, microcrédit, santé, éducation, accès à l'eau, etc. La formation est un élément fondamental dans chaque intervention. C'est le fameux « Si tu apprends à pêcher, tu mangeras toute ta vie ».

Pour venir en aide à ses partenaires, Iles de Paix a besoin de votre soutien. L'association vous invite donc à faire bon accueil à ses bénévoles, les 12, 13 et 14 janvier prochains.

Les bénévoles d'Iles de Paix vous proposeront des modules solidaires et des cartes postales (5 € le sachet). Vous pouvez aussi verser un don sur le compte 000-0000049-49 (déduction fiscale à partir de 30€).

Si vous désirez rejoindre une équipe campagne ou obtenir plus d'informations : [www.ilesdepaix.org](http://www.ilesdepaix.org) et 085 /23 02 54. Contact pour Manhay : Monsieur Gillet (tél. : 085/82 33 76).

## LA FONDATION DAMIEN - LES CHANTIERS

### S'OFFRIR UN CADEAU DE VIE DIFFERENT

- C'est faire l'expérience de partir avec les Chantiers Damien en Inde, au Bangladesh ou au Congo
- C'est oser remettre en question son mode de vie, sa façon d'aborder la vie
- C'est offrir à son cœur la joie de rencontres différentes
- C'est tenter d'apporter un « mieux-être » aux populations atteintes de la lèpre et de la tuberculose en participant à la construction ou à la restauration sur place de dispensaires.



### Intéressé ?

Les chantiers Damien en collaboration avec la Fondation Damien vous donnent l'occasion de concrétiser ce rêve mais aussi de vous laisser aller dans votre mouvement de vie.

En pratique, le séjour sur place dure 4 semaines, dont 3 semaines de travail en collaboration avec la population autochtone et une semaine de découverte du pays. Les départs s'étalent entre juin et octobre.

Pour en savoir plus, une première réunion d'informations est prévue **le dimanche 21 janvier 2007.**

L'inscription à cette première réunion se fait en contactant une des personnes suivantes :

Guy Reniers : 02/215 94 73 [guy.reniers@skynet.be](mailto:guy.reniers@skynet.be)

Roselyne Van Dyck : 0479/31 28 48 ou 010/40 08 19 [vandyck@phys.ucl.ac.be](mailto:vandyck@phys.ucl.ac.be)

Y. Tougarinoff : 02/7353983 [tougarinoffyves@hotmail.com](mailto:tougarinoffyves@hotmail.com)

Christiane Taeter : 087/47 56 21 [pobrouwers@hotmail.com](mailto:pobrouwers@hotmail.com)

Anny Priest : [priestanny@yahoo.fr](mailto:priestanny@yahoo.fr)

Un exemple de projet réalisé par les chantiers Damien :



## CAMPAGNE FONDATION DAMIEN DES 26, 27 ET 28 JANVIER 2007

« Merci ». Y a-t-il beaucoup de mots plus beaux que ces cinq lettres toutes simples ? Des mots plus rares, aussi ? Combien de fois n'oublie-t-on pas de remercier, parce que l'on n'y pense pas, ou que ce n'est pas important, que c'est normal...

Pourtant, la Fondation Damien tient

vraiment à dire « merci ». Et elle n'est pas seule. Il y a aussi Junior, un enfant des rues de Kinshasa qui avait la lèpre et qui a été soigné. Lui, il remercie la Fondation Damien et tous ceux qui lui ont permis de retrouver la vie. La Fondation Damien, elle, remercie tous les gens qui, chez nous, par leur soutien, lui permettent de travailler dans

16 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Depuis sa création en 1964, la Fondation Damien, grâce notamment à la générosité de la population belge a sauvé des millions d'hommes, de femmes ou d'enfants en Afrique, en Asie et en Amérique latine.

Aujourd'hui la tuberculose fait chaque année, 8 à 10 millions de malades, dont 2 millions meurent (un toutes les 15 secondes !).

La lèpre, elle frappe plus de 400.000 personnes par an...

En 2005, les équipes médicales soutenues par la Fondation Damien ont soigné 29.568 lépreux, 182.849 tuberculeux et 4.046 victimes de la leishmaniose (la « lèpre des montagnes »), soit un total de 216.463 nouveaux malades.



VIENDRE LA LÈPRE ET LA TUBERCULOSE

### **40 euros suffisent**

*Pour sauver un malade de la lèpre ou de la tuberculose, 40 euros suffisent. Avec cette somme, on peut éviter d'affreuses mutilations à un malade de la lèpre ou sauver la vie d'un malade de la tuberculose.*

### **D'avance merci**

*La Fondation Damien organisera sa campagne de récolte de fonds le dernier week-end de janvier. Des marqueurs seront en vente, au prix de 5 € la pochette de quatre.*

*Par ailleurs, la Fondation Damien a un numéro de compte facile à retenir: 000-0000075-75. Tous les dons y sont les bienvenus. (Les dons à partir de 30 euros donnent droit à une attestation pour déduction fiscale).*



## LE SERVICE “ACCUEIL ASSISTANCE”

Depuis le 1er septembre 2006, le service « **Accueil Assistance** » a ouvert ses portes. Ce service est une initiative du Département des Affaires sociales de la Province de Luxembourg (service « **Egalité des Chances** ») et de l'ASBL Promemploi dans le cadre du projet européen « **Une Ardeur d'enfance** »

Parmi les différents services proposés :

### 1. **Garde d'enfants malades à domicile**

(de +/- 3 mois à 12 ans inclus)  
 Votre enfant est malade et doit rester à la maison.  
 Contactez-nous au **063/24.24.40**. Nous enverrons à votre domicile, au plus tard pour le lendemain (en fonction des disponibilités du service), une personne formée en puériculture ou assimilée. Elle prendra soin de votre enfant en votre absence. La maladie de l'enfant doit être attestée par un certificat médical.

### 2. **Veille d'enfants hospitalisés**

Votre enfant est hospitalisé. Vos obligations vous empêchent de rester auprès de lui. Ici aussi, une personne peut se rendre à l'hôpital et veiller au bien-être de votre enfant. Nous développons une collaboration avec des hôpitaux de la province. Contactez-nous pour savoir si le lieu d'hospitalisation de votre enfant participe.

Permanences téléphoniques : (063/24.24.40)

Les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 7h30 à 12h00 et de 17h00 à 19h00

Le vendredi de 7h30 à 12h00

Le dimanche de 17h00 à 19h00

En dehors de ces plages horaires, un répondeur téléphonique enregistrera les appels.

Le service assurera des gardes, des veilles du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00, avec un maximum de 10h00 par jour.

Les tarifs sont calculés en fonction des revenus mensuels nets du ménage

Revenus nets cumulés du ménage en €	Tarif horaire en €
De 0 à 1.000	1
De 1.000 à 1.500	1.50
De 1500 à 2.000	2
De 2.000 à 2.500	2.50
De 2.500 à 3.000	2.80
De 3.000 à 3.500	3
De 3.500 à 4.000	3.20
A partir de 4.000	3.40
<b>Forfait frais de déplacement</b>	<b>5 par jour</b>

## 112 : UN NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE GRATUIT POUR TOUTE L'EUROPE

Le 112 est un numéro d'appel d'urgence européen que vous pouvez utiliser, dans les 25 Etats membres de l'Union européenne, en cas d'accident, d'agression, ou dans toute autre situation de détresse.

Pour rappel, les 25 Etats de l'Union sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède.



## LE GOUTER DES AÎNÉS



Le traditionnel goûter des 3x20 organisé par le CPAS de Manhay s'est déroulé ce jeudi 26 octobre 2006 à la Salle communale de l'Entente.

La Présidente, les conseillers du CPAS et le personnel du Centre se sont fait un plaisir d'accueillir les habitants de plus de 60 ans de la commune. L'édition 2006 a rencontré un large succès puisque plus de 200 personnes ont répondu présentes à cette après-midi récréative, animée par le musicien « Daniel LASOURCE ». A cette occasion festive, Rita MUHLEN, la Présidente du CPAS, a remis les chèques de soutien aux responsables des associations 3x20 oeuvrant sur le territoire de la commune.



L'après-midi s'est parfaitement déroulée autour des tartes, sandwiches et diverses boissons offertes par le CPAS.

La Présidente du Centre Public d'Action Sociale et son Conseil, ont remercié tout le monde pour cet agréable moment passé ensemble et ont d'ores et déjà lancé l'invitation pour le goûter de l'année prochaine. A vos agendas...



## MANHAY - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU FOOTBALL

Lors de l'assemblée générale, le président de l'ERFC de Manhay a présenté le bilan de l'année footballistique allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006. Une situation comptable saine au sein du club de football de Manhay.  
De nouveaux statuts. Un comité qui s'organise.

Malgré une lourde charge du passé, les comptes restent en équilibre, le club peut se montrer satisfait. Il est

signalé que la situation comptable sera présentée à chaque réunion de comité.

De nouveaux statuts étaient aussi à l'ordre du jour car il est vrai qu'après quarante ans d'existence de l'ASBL du football, il était nécessaire de les actualiser. Le président en a donné les grandes lignes qui seront approfondies lors de la prochaine réunion du comité.

La réunion s'est terminée par l'élection du nouveau comité qui dans

son ensemble ne varie pas beaucoup.

Dans l'ordre, il se composera de Henri Hagelstein, président, Robert Lambotte, 1er vice-président, Martine Borsu, 2ième vice-présidente, Nathalie Schretter, secrétaire, Nathalie Rixhon, trésorière et Marc Borsu, Jean Depierreux, Albert Detroz, Danièle Jacoby et Hans Zernick comme membres.

M-A Dehard



Photo : J. GUILLAUME

## LES TITRES SERVICES



### VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE-MÉNAGÈRE ?

L'entreprise titres-services "Ménage & Vous" propose des activités de nettoyage et de repassage à votre domicile à un prix démocratique (6,70 € par heure, déductible fiscalement).

### VOUS CHERCHEZ UN TRAVAIL D'AIDE-MÉNAGÈRE ?

L'entreprise "Ménage & Vous" attend vos candidatures aux fins de créer une réserve de recrutement de personnel qualifié.

!! Vous devez être titulaire de l'attestation de réussite d'une formation d'aide-ménagère.

Si vous n'êtes pas encore en possession de ce certificat, une formation dispensée par le Forem aura lieu à **Vielsalm** en décembre 2006 et à **Manhay** à partir de janvier 2007. Renseignements auprès de l'A.L.E. de Manhay au 086/45.03.20.

Agence Locale pour l'Emploi asbl

Voie de la Libération 4

6960 MANHAY

Tél. 086/45.03.20

lundi, sur rendez vous — jeudi 9h-11h30 / 13h30-16h30 — vendredi 9h-11h

## MANHAY AUTREFOIS

### Liste des occupants qui se sont succédés dans le bâtiment de Manhay, dénommé par la tradition orale « monastère ».

- 1) **Quirin Jehanson** Il est le plus ancien connu. Il figure dans le dénombrement des feux au Duché de Luxembourg en 1611.
- 2) **Simon Jehanson** Il est fils du précédent. Il épouse dans les années 1640 Jeanne del Gotale de Chêne al Pierre
- 3) **Dominique Daniel** Originaire de Vaux de Chavan, il épouse Maria Jehanson (1648-1710), fille des précédents. Il meurt en 1716.
- 4) **Jean Rensonnet** de Soumagne (+ en 1743). Il épouse en 1708 Jeanne Daniel de Manhay (1687-1745), fille des précédents.
- 5) **Nicolas Malaise** de Chênée qui épouse en 1745, dans la chapelle attenante au domicile de l'épouse, Jeanne Rensonnet (1711-1793), fille des précédents.

### La participation des manhaydois au trafic routier, de 1600 à 1800

En ce temps-là, en dehors des voies d'eau, le transport routier est le seul moyen d'échanger les marchandises. Le Duché de Luxembourg est un point de passage obligé dans les échanges entre de grandes régions. La région de Manhay est un carrefour de plusieurs grands chemins. Ce qui explique certainement en partie le fait que l'on épluche les comptes des recettes aux points de perception des droits aux barrières et les délivrances des passeports, on rencontre souvent des manhaydois. En appui de cette affirmation, nous reproduisons ci-après les permissions leur accordées au cours de la seule année 1674.

### La délivrance des droits et passeports au département du Luxembourg en l'an 1674

**4-3-1674** : Passeport est accordé à Gilles de Paradis, Jean Bastin et Noël Antoine, valets de Dieudonné Daniel de Manhay pour se transporter de la prov. de Luxembourg vers le Messin et le Verdunois avec 3 charrettes chargées de harengs, moules, épisteries et autres marchandises.

**A date idem** : passeport est accordé à Simon Janson, valet de Dieudonné Daniel de Manhay pour 3 charrettes attelées de 11 chevaux.

**12-4-1674** a été accordé passeport à Jean Simon Charton demeurant à Manhay, pour se transporter de la ville de Luxembourg vers celles de Namur et Bruxelles en passant dans quelques cantons du pays de Liège avec 4 charrettes attelées de 2 à 4 chevaux et de 2 à 3 chevaux, chacune chargée d'un demi foudre de vin de Moselle et d'autres marchandises permises et non défendues. (30 florins)

**13-4-1674** : passeport accordé à Dieudonné Daniel, charton de Manhay, pour se transporter du pays de Luxembourg vers celui de Liège et y mener 40 milles livres de fer par la rivière d'Ourt de Meuze sur bateau et en ramener 9.000 en draps, sel, étoffes de laine, chapeaux, allun, espices, sucre, baleines et merceries... (72 florins)

**14-4-1674** : passeport à Jean Daniel, charton de Manhay pour aller de la ville de Luxembourg vers Metz et Verdun

**date idem** : passeport à Gérard Daniel, charton de Manhay pour transporter de la province de Luxembourg vers Liège 40.000 livres de fer, etc.. par l'Ourthe et en ramener 9000 livres de draps, sel, étoffes de laine, chapeaux, alun, espiceries, sucre, baleine,.

**27-4-1674** : passeport à Henri Olivier Rensonnet pour aller de la prov. du Luxembourg vers Liège pour y charger au dos de 6 chevaux, fromages, tabacq, drap, etc... et en ramener navette et laine.

**7-5-1674** : passeport accordé à Dieudonné Daniel, charton de la Terre de Durbuy pour se transporter de la prov. du Lux. vers le Messin et le Verdunois avec 2 charrettes attelées de 4 chevaux et conduites par le dit Daniel et son valet, chacune chargée d'alun, baleine, cire blanche, teinture, laine, pois, sucre, espiceries, toile, drap, amidon et merceries.

**15-5-1674** : Jean Simon, charton de Manhay en Terre de Durbuy. De la prov. du Lux. par le petit canton de Liège à Namur ou Bruxelles avec 4 charrettes chargées de sel, fromages, vin d'Espagne, estoffes de soye et de laine, savon, huysle, cire, tabacq et cuir.

**19-6-1674** : Jean Daniel et Dieudonné Daniel, chartons de la Terre de Durbuy pour transport de la ville de Luxembourg vers le Messin et le Verdunois avec 2 charrettes : tabacq en poudre, laine d'Autriche, indigo, clous de girofle, baleine, alun et bois d'Inde

**3-7-1674** : à Jean Simon, chartier de la Terre de Durbuy pour transport vers la province du Luxembourg de 2 foudres de vin de Moselle.

**6-8-1674** : pour le même Jean Simon, Du Luxembourg vers les villes et pays de Verdun, Metz et Lorraine, 2 charrettes chargées de sucre et d'épiceries

**date idem** : même autorisation à Jean Daniel du même lieu

**25-8-1674** : Jean Daniel, marchand de la Terre de Durbuy, autorisé pour 2 charrettes conduites par son valet vers la France et la Lorraine

**26-8-1674** : Dieudonné Daniel de Manhay, pour 2 charrettes conduites par son valet vers la France et la Lorraine

**même dito** : au même , 1 charrette à 3 chevaux, du Luxembourg vers France et Lorraine

**même dito** : à Gérard Daniel de Manhay pour mesmes marchandises

**28-9-1674** : à Dieudonné Daniel de Manhay pour 2 charrettes conduites par son valet, de la province de Luxembourg vers le Messin, le Verdunois et Sedan.

**Au même dito** : la même autorisation est accordée à 4 chartons de Manhay (Jean Daniel, Jean Simon, Gérard Daniel et François Daniel)

**13-2-1674** : passeport est accordé à Dieudonné Daniel pour vacquer à cheval à ses affaires particulières vers la Lorraine et la France

**11-3-1674** : même autorisation au même

**24-3-1674** : passeport est accordé à Dieudonné Daniel de la Terre de Durbuy pour, à cheval, vers Liège et Metz, Verdun et la France Lorraine, pour vacquer à ses affaires particulières

**10-10-1674** : a été accordé passeport à Pacquay Louys de la Vaulx de Chavanne pour se transporter vers la ville et la prov. de Luxembourg, vers les villes et pays de Metz et Verdun avec une charrette conduite par le dit Pacquay et son valet, attelée de 2 chevaux, chargée de coperose et alun pour en ramener de la navette, huille et millet pour lequel passeport a durée d'un mois (payé 18 florins)

**16-10-1674** : passeport à Jean Daniel de la Vaulx de Chavanne pour transporter vers Sedan, Verdun, Metz et Lorraine des épiceries, etc... et pour en ramener de la navette, etc...

**4-11-1674** : passeport à Henry Jacques de la Vaux de Chavanne pour transporter vers France et Lorraine : hareng, alun, coprose, bois de bleu, pippes, pour ramener de la navette, huille, etc...

**7-11-1674** : idem à François Daniel, marchand de la vaulx de Chavanne pour transporter de Chavanne par Marche vers Sedan 2 charrettes de sucre et harengs, etc ... et ramener de la navette, etc...

**7-11-1674** : idem à Gérard Daniel, charton de la Vaulx de Chavanne pour 2 charrettes de Chavanne par Marche vers Sedan — marchandises permises, ramener du vin et de la navette pour les pays neutraux.

**9-11-1674** : idem à Jean Daniel, bourgeois de la Vaulx de Chavanne pour 2 charrettes de Chavanne vers France et Lorraine

**13-11-1674** : idem à Pacquay Louys de la Vaulx de Chavanne, terre de Durbuy

**9-12-1674** : idem à Jean Simon, charton de la Terre de Durbuy pour sucre et épiceries vers France et Lorraine — à ramener de la navette.

**Même dito** : idem à Jean Simon, bourgeois de la Vaulx de Chavanne, demeurant à Manhay pour sucre, poivre, épiceries, etc.. vers France et Lorraine à ramener vinaigre, vin et brandvin

**Même dito** : idem à Jean Daniel, marchand et charton demeurant à la vaulx de Chavanne pour sucre, etc... vers France et lorraine — à ramener du vin

**21-12-1674** : passeport accordé à Gérard Daniel demeurant à la haute Chavanne pour aller de la ville et province du Lux. vers la France et la Lorraine

**même dito** : idem à François Daniel

**9-1-1675** : Dieudonné Daniel, marchand de Manhay pour une charrette à 4 chevaux aller par le Luxembourg vers France et Lorraine

Joseph Bosmans.

## CARNET CIVIL

### Nous saluons la venue parmi nous de :

Noah DANIELS de Harre  
Floor KNIP de Dochamps  
Ashley SOMLETTE de Harre  
Axelle LEJEUNE de Vaux-Chavanne  
Noah SAIVE de Harre

### Nous regrettons la disparition de :

Valerie FABER de Harre  
Henriette DOCQUIER de Dochamps  
René DENOTTE d'Oster  
Joseph DEHALLEUX de Vaux-Chavanne  
Théodore MAGOTIAUX de Lamorménil  
Léonie BACCUS de Lafosse

### Nous nous joignons au bonheur de :

Jeanne de Chantal CATTRYSSE de Harre  
ET Marcel MOTTE de Harre

Marie-Louise HAYOT de Harre  
Et Yvan BILS de Harre

## AGENDA

### CONFERENCE

**Lundi 18 décembre à 20H00** en la salle de Grandménil aura lieu une conférence sur « Les médicaments génériques » organisée par l'ACRF et la Mutualité Chrétienne.

### FERMETURES DE FIN D'ANNÉE

#### L'administration communale

En raison des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'administration communale seront fermés les lundi 25, mardi 26, vendredi 29, et samedi 30 décembre 2006.

#### Le parc à conteneurs

En cette période de fin d'année, nous vous rappelons que le parc à conteneurs sera fermé les mercredi 20 et lundi 25 décembre 2006.

## SYNDICAT D'INITIATIVE de Manhay A.S.B.L.



**Siège social :** Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY  
E-mail : [info@simanhay.be](mailto:info@simanhay.be)

**Personne de contact à l'administration communale :** Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

### LE MARCHÉ DE NOËL

**Le 10 décembre dès 11h00 à la Salle de l'Entente de Manhay**, venez découvrir plus d'une trentaine de vrais artisans dans une ambiance chaleureuse et sympathique.

Vous y trouverez un grand nombre de créations.

Des animations pour petits et grands viendront égayer cette journée de fête de l'amitié et de la rencontre.

Ateliers créatifs pour enfants, conteuse, chants de Noël, animations diverses, passage du Père Noël, bar et produits de bouche pour tous les goûts...

Les artisans intéressés par cette manifestation peuvent contacter, Mme Martine Vande Lanoite au numéro 0498/537.557



#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**Vous êtes toutes et tous cordialement invités à l'assemblée générale du syndicat d'initiative qui se tiendra le lundi 18 décembre 2006 à 20H00 à la Maison communale de Manhay**